



CC Auray Communauté (Siren : 245614441)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

## Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Brech
Arrondissement	Lorient
Département	Morbihan
Interdépartemental	non

## Date de création

Date de création	25/11/2002
Date d'effet	25/11/2002

## Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	
Nom du président	M. Michel JALU

## Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Espace Tertiaire de Porte Océane II
Numéro et libellé dans la voie	rue du Danemark
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	56400 Brech
Téléphone	02 97 29 18 69
Fax	02 97 29 18 69
Courriel	cdc-pays.auray@wanadoo.fr
Site internet	

## Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	oui
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

## Population

Population totale regroupée	48 878
-----------------------------	--------

Densité moyenne 159,21

## Périmètre

Nombre total de communes membres : 10

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
56	Auray (215600073)	12 695
56	Brech (215600230)	6 751
56	Camors (215600313)	2 884
56	Landaul (215600966)	2 043
56	Landévant (215600974)	3 336
56	Ploemel (215601618)	2 587
56	Plumergat (215601758)	3 648
56	Pluneret (215601766)	5 276
56	Pluvigner (215601774)	7 163
56	Sainte-Anne-d'Auray (215602632)	2 495

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 22

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Collecte, élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés</i>
- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Collecte, élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés</i>
- Autres actions environnementales - Etude et mise en œuvre d'une politique de développement des énergies renouvelables : - Eolien : Constitution et dépôt de dossier de création d'une zone de développement éolien (ZDE) - Filière bois-énergie - Actions d'intérêt communautaire en faveur de la protection de la ressource en eau sur les bassins versants de la Ria d'ETEL, du Loc'h et de la Vallée du BLAVET : Sont d'intérêt communautaire : les actions menées sur l'ensemble des bassins versants, des sources à la mer : - la préservation et la reconquête de la ressource en eau, - la préservation, la reconquête et la valorisation des milieux aquatiques et des paysages qui leur sont liés, les actions menées sur le bassin versant de la Ria d'Etel qui recouvrent : - la préservation de la qualité de l'eau sur le bassin versant littoral de la ria d'Etel - la gestion et la protection des cours d'eau - la mise en valeur du patrimoine halieutique - la gestion intégrée des zones côtières sur le bassin versant littoral de la Ria d'Etel - la procédure Natura 2000 de la Ria d'Etel Les actions menées sur le bassin versant du Loc'h qui recouvrent : - la Préservation, la reconquête et la valorisation des milieux aquatiques et des paysages qui leur sont liés - les actions visant la préservation et la reconquête de la ressource en eau Les actions menées sur le bassin versant de la Vallée du Blavet qui recouvrent : - la Préservation, la reconquête et la valorisation des milieux aquatiques et des paysages qui leur sont liés - Dans le cadre de la procédure de représentation substitution, la communauté de communes représentera les commune d'AURAY, de PLUNERET et de SAINTE ANNE D'AURAY auprès du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Golfe du Morbihan pour la compétence protection de la ressource en eau
Sanitaires et social
- Action sociale

*Adhésion à l'association Pôle santé service pour le CLIC (centre local d'information et de coordination)*

#### Développement et aménagement économique

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique

*-Aménagement, extension, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale qui sont d'intérêt communautaire. Sont d'intérêt communautaire : - Les zones d'activités suivantes, y compris leurs extensions : Porte Océane I (Auray) ; ZA de Toul Garros (Auray) ; ZA de Kerbois (Auray) ; Porte Océane II (Auray, Brec'h) ; Porte Océane III (Brec'h) ; Lissaden (Pluneret) ; ZA de Kerfontaine (Pluneret) ; Mane Craping (Landévant) ; ZA de la Gare (Landévant) ; ZA de la Gare (Landaul) ; ZA de Tal Houët (Pluvigner) ; ZA de Lann Er Vein (Camors) ; ZA de Kerstran 1 (Brec'h) ; ZA de Kerstran 2 (Brec'h) ; ZA de Mane Salut (Brec'h) ; ZA du Gouah (Plumergat) ; ZA de Pen er Pont (Ploemel) ; ZA de Pont Laurence (Ploemel) ; ZA du Motten (Sainte-Anne d'Auray) -les nouvelles zones d'activités à créer*

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

*- création du pôle de service aux entreprises - Adhésion à la maison de l'emploi et de la formation professionnelle ( MDEFP) du pays d'Auray*

#### Développement et aménagement social et culturel

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs

*CULTURE ET SPORT - Toute étude visant à définir l'intérêt communautaire d'équipements ou de services sportifs, culturels et de loisirs. - Etude, construction, aménagement et gestion d'équipements sportifs, culturels et de loisirs d'intérêt communautaire. Sont d'intérêt communautaire les équipements suivants : - la piscine (existante) d'Auray, - le centre aquatique communautaire, - le stade d'athlétisme, - la maison de la culture et des arts dédiée à l'apprentissage et au développement des activités artistiques et destinée à accueillir les manifestations qui leurs sont liées. - Participation à des actions ou évènements culturels ou sportifs d'intérêt communautaire. Est d'intérêt communautaire la manifestation qui dépasse le cadre communal et qui renforce l'attractivité du territoire communautaire.*

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements sportifs

*CULTURE ET SPORT - Toute étude visant à définir l'intérêt communautaire d'équipements ou de services sportifs, culturels et de loisirs. - Etude, construction, aménagement et gestion d'équipements sportifs, culturels et de loisirs d'intérêt communautaire. Sont d'intérêt communautaire les équipements suivants : - la piscine (existante) d'Auray, - le centre aquatique communautaire, - le stade d'athlétisme, - la maison de la culture et des arts dédiée à l'apprentissage et au développement des activités artistiques et destinée à accueillir les manifestations qui leurs sont liées. - Participation à des actions ou évènements culturels ou sportifs d'intérêt communautaire. Est d'intérêt communautaire la manifestation qui dépasse le cadre communal et qui renforce l'attractivité du territoire communautaire.*

- Activités culturelles ou socioculturelles

*voir ci-dessus*

- Activités sportives

*voir ci-dessus*

#### Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

*- Elaboration, approbation, suivi et révision du schéma de cohérence territoriale (SCOT), des schémas de secteur et de toutes les actions s'y rattachant*

- Schéma de secteur

*Elaboration, approbation, suivi et révision du schéma de cohérence territoriale (SCOT), des schémas de secteur et de toutes les actions s'y rattachant*

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

*- Zone d'aménagement concerté (ZAC) et zone d'aménagement différé (ZAD) et lotissements à vocation économique, à vocation d'habitat créées dans le cadre du PLH*

- Constitution de réserves foncières

Constitution de réserves foncières pour l'exercice des compétences communautaires tels que précisés dans les statuts
- Organisation des transports urbains <i>TRANSPORT ET DEPLACEMENTS - Organisation et gestion de circuits de transports publics réguliers de voyageurs sur le territoire communautaire par délégation du Conseil général du Morbihan.</i>
- Organisation des transports non urbains <i>TRANSPORT ET DEPLACEMENTS - Organisation et gestion de circuits de transports publics réguliers de voyageurs sur le territoire communautaire par délégation du Conseil général du Morbihan.</i>
Voirie
- Création, aménagement, entretien de la voirie <i>CREATION OU AMENAGEMENT ET ENTRETIEN DE LA VOIRIE D'INTERET COMMUNAUTAIRE - Création, aménagement et entretien des voiries de desserte des équipements et des zones communautaires tels que définis par les statuts</i>
Développement touristique
- Tourisme <i>DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE - Découverte, création, mise en valeur et promotion du patrimoine verniculaire et naturel (sentiers pédestres et parcours d'orientation) - Dans le cadre de la procédure de représentation substitution, la communauté de communes représentera la commune de CAMORS auprès du Pays Touristique de la Vallée du Blavet pour la compétence tourisme - La CC assure les prestations touristiques relatives à l'accueil, l'information et la promotion par le biais d'une apticipation à l'office de tourisme intercommunal du pays d'auray dont les modalités d'actions répondent à une convention d'objectifs.</i>
Logement et habitat
- Programme local de l'habitat <i>Elaboration et mise en œuvre du programme local de l'habitat;</i>
- Politique du logement social <i>- Elaboration et réalisation des programmes de construction de logements sociaux définis dans le programme local de l'habitat - Etude et réalisation de résidences jeunes, foyers de jeunes travailleurs ;</i>
Autres
- NTIC (Internet, câble...) <i>Développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication ayant pour objet : - de favoriser l'accès aux moyens de communications électroniques à hauts débits ; - de favoriser le développement des services innovants et des usages liés aux TIC</i>
- Réalisation d'aire d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage <i>Actions en faveur de l'accueil des gens du voyage : acquisition des emprises foncières, réalisation et gestion des aires et tous actes de gestion afférents à l'exercice de cette compétence</i>

## Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
56	Syndicat de la vallée du Blavet (255600793)	SM fermé	22 922
56	Syndicat mixte de la région d' Auray - Belz - Quiberon (255613390)	SM fermé	84 199
56	Syndicat mixte de la Ria d'Etel (200006302)	SM fermé	269 386
56	Syndicat mixte du loc'h et du Sal (200005817)	SM fermé	4 828
35	Syndicat mixte "e-Mégalis Bretagne" (253514491)	SM ouvert	32 274
56	Syndicat mixte du pays d'Auray (255613440)	SM fermé	14 508

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2013 - millésimée 2010)